

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

- ☐ Brevet de natation de 50 mètres (obligatoire pour les sorties concernées)
- ☐ Copie du carnet de vaccinations ☐ Copie de votre avis d'imposition
- ☐ Copie du livret de famille

TOUTE ADHÉSION DEVIENDRA EFFECTIVE UNIQUEMENT SI LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET

1 ENFANT ET REPRESENTANT LÉGAL DE L'ENFANT

Nom		Prénom	
Date de naissance		Classe	
☐ Fille		☐ Garçon	
Vous êtes		☐ Le père ☐ La mère ☐ Le tuteur	
Nom		Prénom	
Adresse			
Code postal		Ville	
Domicile		Mobile	
E-mail	@		
N° immatriculation à la sécurité sociale			
Mutuelle		Compagnie d'assurance	
N° contrat		Adresse du cabinet d'assurance	

2 PERSONNE(S) À CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT

Nom		Prénom	
Domicile		Mobile	

3 FICHE SANITAIRE

Médecin traitant		Téléphone	
Adresse			

Difficultés de santé et précautions à prendre

Avez-vous des recommandations particulières que vous souhaitez nous signaler au sujet de votre enfant ? (Maladie, accident, allergie...)

4 DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'équipe d'animation du club Fun'loc à photographier mon enfant lors des activités. J'autorise également la ville de Vaucresson à diffuser les dites photographies pour une diffusion dans le journal de Vaucresson, le site internet et Facebook.

- ☐ J'accepte ☐ Je n'accepte pas

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS FUN LOC'

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS FUN LOC - 2025/2026				
	Familles vaucressonnaises			Familles extérieures à Vauresson
	Tarif plancher	Tarif plafond	Taux d'effort	Tarifs applicables aux familles vaucressonnaises majorés de 15%
Inscription à la journée	2,85 €	21,04 €	0,01074	
Repas (par repas/jour)	1,09 €	7,63 €	0,00351	

Le quotient familial est calculé comme suit :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence (RFR)} / 12}{\text{Nombre de personnes du foyer dont enfants fiscalement à charge jusqu'à 25 ans}}$$

• chaque membre du foyer fiscalement à charge jusqu'à l'âge de 25 ans compte pour une part
 • le parent isolé au sens de l'administration fiscale est comptabilisé pour 1,5 part

Sans remise de l'avis d'imposition N-1 au moment de l'inscription de l'enfant et/ou avant les vacances de la Toussaint de l'année en cours, les factures seront recalculées sur la base du tarif plafond sans pouvoir bénéficier d'une régularisation par la suite.

Il est précisé les points suivants :

- le tarif « familles vaucressonnaises » s'applique aux familles ayant leur domicile effectif dans la commune ainsi qu'à celles ayant un lien particulier avec la commune, car l'un des deux parents travaille sur son territoire ;
- les participations occasionnelles aux services des familles vaucressonnaises, pour les familles domiciliées hors Vauresson (participation ou non occasionnelle), le tarif plancher, le tarif plafond et le taux d'effort de chaque service sont majorés de 15%.
- les familles ne fournissant pas les documents permettant d'établir le calcul du quotient familial, le tarif plafond de chaque service sera appliqué pour les familles vaucressonnaises et les familles non-vaucressonnaises.

Exemple d'une famille avec un revenu fiscal de référence (RFR) de 60 000 € avec 2 enfants à charge, soit 4 parts.

- Calcul du tarif = quotient familial (QF) x taux d'effort (TE)
- Calcul du QF = RFR / 12 mois / 4 parts = 60 000 / 12 / 4 = 1 250 €
- Tarif de la journée Fun Loc' = QF x TE = 1 250 € x 0,01074 = 13,42 €

6 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'accueil au sein du Fun Loc' impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant et de ses parents. Le règlement intérieur formalise les règles communes. Il a pour but d'organiser la vie du groupe dans un climat de confiance et de coopération indispensable au bon fonctionnement du club. Il doit être daté et signé par les parents et le jeune avec la mention « lu et approuvé ».

Article 1 - Inscriptions : Elles sont ouvertes à tous les jeunes de 11 à 15 ans (années collège). Une dérogation est accordée aux jeunes souhaitant s'inscrire pendant les vacances d'été précédant leur entrée en 6^{ème}. L'inscription est gratuite et libre. L'inscription est valable du **1^{er} septembre au 31 août** de l'année en cours. Les adhérents doivent fournir un dossier complet composé des documents suivants : *Fiche de renseignements, brevet de natation (50 m obligatoire pour les sorties piscine, kayak, voile), photocopie du carnet de vaccinations, règlement intérieur, autorisations parentales*. Les inscriptions pour les vacances scolaires doivent être effectuées au plus tard 3 semaines avant chaque période de vacances. Aucune inscription ne pourra être garantie passé ce délai. Les familles ayant inscrit leur(s) enfant(s) hors délai seront en liste d'attente. Une place leur sera proposée s'il y a des désistements ou si le nombre d'animateurs est suffisant conformément à la législation. Il sera demandé une autorisation parentale de sortie pour chaque période de vacances. **Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être impérativement signalé le plus rapidement possible auprès du service Jeunesse en Mairie.**

Article 2 - Règles de vie : Tous les usagers du club des jeunes Fun Loc' s'engagent : à respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse, envers les camarades, les animateurs ou toutes personnes extérieures à la structure, à respecter les locaux et le matériel mis à disposition. Au sein du club des jeunes Fun Loc', il est interdit : *de fumer, de consommer ou d'introduire de l'alcool, de consommer ou d'introduire toute sorte de produits illicites, d'introduire tout matériel représentant un danger, l'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé, la municipalité et le club Fun Loc' déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de matériel personnel apporté par les jeunes.* **Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.**

Article 3 - Horaires : Le club des jeunes Fun Loc' se situe 18, avenue Jean Salmon Legagneur (en face de la Médiathèque). Il est ouvert, pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

Article 4 - Tarifs : Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial (du 1^{er} octobre au 30 septembre).

Une facture est établie à la fin de chaque mois. Toute annulation de journée, de sortie ou de cantine devra être faite au minimum 48h à l'avance, par courrier, par e-mail à funloc@mairie-vauresson.fr ou par téléphone au 01 71 02 80 53.

A défaut, la prestation sera facturée.

Article 5 - Sanctions : Le non-respect de ces règles pourra entraîner selon la gravité des faits:

- Observation aux parents
- Obligation de réparation en cas de dégradations
- Exclusion temporaire ou définitive du club des jeunes Fun Loc'

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné (e) :

Responsable de l'enfant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

A Vauresson, le :

Signature des parents « lu et approuvé »

Signature du jeune « lu et approuvé »